

DECRET N° 2005-380 DU 23 JUIN 2005

Portant nomination de Madame Benoîte
HOUEGOUNOU HOUNDIGANDE en qualité
de Directrice Départementale de la Famille,
de la Protection Sociale et de la Solidarité de
l'Ouémé et du Plateau.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-337 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité ;
- Sur** proposition du Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 08 juin 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Madame Benoîte HOUEGOUNOU HOUNDIGANDE est nommée Directrice Départementale de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité des départements de l'Ouémé et du Plateau.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 juin 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de la Famille, de la
Protection Sociale et de la Solidarité,

Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MFPSS 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP
2 INTERESSEE 01 JO 1.-